Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260917-0409202603-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0409202603

Séance du 04 septembre 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 28/08/2026
Date d'affichage :

Le 04 septembre 2026 à 19h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,

Etaient présents : THOS Fanny, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, DUBOURG Justine, LOZAC'H Claude, DUBOURG Claude, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves, PRIGENT Gwénaël

Etaient absents : DALMAT Pierre, BOURDOULOUS Marie-Paule
Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Modification du temps de travail d'emploi - BUIRETTE Olivier**

Le Maire informe l'assemblée :
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 313-1 et L 542-2 et 3
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2024 n°2009202402 créant le poste d'adjoint technique polyvalent de grade C avec un coefficient d'emploi de 18,5/35ème,
Considérant l'augmentation des effectifs au sein de l'école publique de la commune,
Considérant que Monsieur BUIRETTE Olivier accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service,

Le Maire propose à l'assemblée :
Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique :
-d'augmenter la durée hebdomadaire de service lié à l'emploi d'agent technique de grade C, la passant de 18H30 à 20h annualisés.
-de faire signer un contrat à Monsieur BUIRETTE Olivier avec cette nouvelle DHS de 20h.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Claude LOZAC'H

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260917-0409202603-DE

DECIDE

- De porter de 18 heures 30 à 20 heures le temps hebdomadaire moyen de travail pour le poste d'agent technique polyvalent.
- De faire signer un contrat de travail en CDD à Monsieur BUIRETTE Olivier avec une DHS de 20h pour l'année scolaire 2026-2027

PRECISE - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Claude LOZAC'H